

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
<i>Acte 81-2026</i>	Règlement Spécifique des Études 2026-2027 pour l'IAE.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au Règlement Spécifique des Études 2026-2027 pour l'IAE.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET
Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00

Règlement spécifique des études IAE de Saint Etienne

Table des matières

I. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE	3
Régime des études et des examens	3
11. Absences lors des activités pédagogiques	3
12. Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences	3
13. Validation des crédits pour une ECUE (Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement) affectée d'un coefficient nul	4
13. Durée minimale des périodes en entreprise (stage ou alternance) pour valider les crédits relatifs à ces périodes	4
14. Rendu des travaux, mémoires, rapports de stage, dossiers qui font l'objet d'une présentation orale	5
15. Modalités d'évaluation des projets, mémoires, stages ou alternances	5
16. Conditions d'attribution du tarif réduit pour la certification TOEIC	5
17. Validation des crédits	5
18. Rattrapage	5
19. Redoublement	5
II. DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE	6
21. Bonification en Anglais (sauf L3 MIB)	6
22. Bonification LV2	6
23. ECUE « Mathématiques – Remédiation »	6
24. Certification Voltaire (semestre 2)	6
25. Stages L2 et L3 MCF, CISD, MGO	6
26. Choix de parcours en L3	6
27. Dispositions particulières - L3 MIB	6
28. Conditions de rattrapage L1 – L2 – L3	7
III. DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER	8
31. Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) - Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) parcours Management de la performance et des risques - Master Finance parcours Conseils et	

Ingénierie Financière (CIF) - Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Chargé d'affaires en banque, patrimoine et entreprises (CAB)	8
Stage	Erreur ! Signet non défini.
Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :	8
ECUE - Module transversal de recherche – facultatif.....	8
Rattrapage.....	8
32. Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital »	8
Stage et alternance	8
L'alternance est évaluée au S10 via, d'une part, la rédaction d'un rapport (coefficient 6) et la soutenance de ce rapport (coefficient 4).....	8
Rattrapage.....	8
33. Master Management parcours Management & Commerce - Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) - Master Management parcours Management International - Master Management parcours Management de projet - Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP)	8
Stage et alternance	Erreur ! Signet non défini.
L'ECUE "Rapport professionnel"	9
ECUE Optionnels.....	9
Rattrapage.....	9
34. Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation	10
Stage et alternance	10
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »	10
Rattrapage.....	10
35. Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence".....	10
Validation du master 2 :	10
ECUE « Mémoire professionnel (stage ou alternance) »	10
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »	10
36. Master Management des Administrations et des Entreprises parcours Entreprendre et Diriger	10
Validation du master 2	10
ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching »	10
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »	11
37. Master Design parcours Prospective Design	11
Stage et alternance :	Erreur ! Signet non défini.
La note de l'UE12. Mémoire et expérience professionnelle	11
Modalités d'évaluation de stage	11
Modalités d'évaluation du mémoire de recherche.....	11
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »	11
Rattrapage.....	11

Le règlement spécifique des études de l'IAE concerne l'ensemble des formations dispensées au sein de l'IAE. Le présent règlement ne présente que les règles spécifiques, dérogatoires ou complémentaires au règlement général de l'UJM.

L'organisation de chaque formation s'appuie sur :

- le règlement général des études (RGE) de l'université,
- les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de chaque formation,
- le calendrier de la formation,
- le présent document rassemblant les dispositions communes à toutes les formations de l'IAE et les dispositions particulières à chaque formation.

Ces documents sont obligatoirement portés à la connaissance des étudiants.

I. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE

Régime des études et des examens

Les maquettes relatives à chaque formation ainsi que le régime des examens ont fait l'objet d'un vote à la CFVU ; les dispositifs applicables sont rappelés lors des réunions de rentrée par le responsable de formation ainsi que dans les livrets des études. Le support de la présentation et le livret des études restent disponibles toute l'année universitaire sur un espace Moodle dédié.

11. Absences lors des activités pédagogiques

Conformément au RGE de l'université, l'assiduité à l'ensemble des activités pédagogiques est obligatoire sauf en cas d'aménagement des études (à demander en début d'année universitaire).

Toute absence doit faire l'objet d'une déclaration dans un délai maximal de 48 heures après son retour à l'université selon la modalité présentée lors des réunions de rentrée.

Chargé d'assurer le bon fonctionnement de son groupe, l'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard peut être assimilé à une absence injustifiée. L'expulsion de l'étudiant lors d'une séance pour mauvais comportement ou travail non fait peut également être assimilée à une absence injustifiée.

Le contrôle de l'assiduité est de la compétence des enseignants. Il peut être réalisé sur la base de feuilles d'émargement. Le fait de falsifier une feuille d'émargement est passible d'une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'université.

Conformément au règlement des études de l'université, le responsable **pédagogique** de la formation est chargé de juger le caractère justifié ou non de l'absence lors des activités pédagogiques. En cas d'absences répétées, le responsable **pédagogique** de la formation organise un entretien avec l'étudiant et pourra lui faire signer un contrat pédagogique adapté ou un avertissement. Il s'en suivra alors pour les prochaines absences l'application du § 10.3 du règlement des études de l'université.

12. Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences

Lorsqu'une absence aux épreuves de contrôle de connaissances et des compétences en 1ère session est justifiée, le jury peut décider de proposer à l'étudiant une session de rattrapage ou de neutraliser la note.

Pour les formations proposant une seconde session :

- Une absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences en 1ère session ne permet pas de se présenter à la session de rattrapage sauf dérogation du jury dès lors que le règlement de la formation prévoit une session de rattrapage.

- En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la 2nde session, la note obtenue à la première session sera automatiquement retenue comme note finale.

13. Validation des crédits pour un ECUE (Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement) affectée d'un coefficient nul

Lorsqu'un ECUE est affecté du coefficient 0, la validation des crédits ECTS associés à ces différents ECUE (PPP, IP, UEOS etc...) est déterminée par (1) l'assiduité et par (2) la satisfaction des exigences présentées en début de chaque ECUE.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera porté défaillant sauf décision contraire du jury.

13. Durée minimale des périodes en entreprise (stage ou alternance) pour valider les crédits relatifs à ces périodes

**Le stage se déroule sur les périodes dédiées dans le calendrier de la formation
(vote CFVU)**

Formations	Durée minimale STAGE	Durée minimale ALTERNANCE
L2 Gestion	3 semaines	
L3 SIMD, MGO, MCF	10 semaines	
L3 MIB	8 semaines	
M1 CCA Classique	12 semaines	
M2 CCA Classique	12 semaines	
M1 CIF	10 semaines	
M2 CIF	16 semaines	
M1 Design	4 semaines	
M2 Design	16 semaines	
M1 MSI	10 semaines	
M2 MSI	20 semaines	
M1 CGAO		18 semaines
M2 CGAO		30 semaines
M1 CAB		18 semaines
M2 CAB		36 semaines
M1 CCA Apprentissage		550 heures
M2 CCA Apprentissage		700 heures
M1 SCMMD		37 semaines
M2 SCMMD		37 semaines
M1 MC		28 semaines
M2 MC		28 semaines
M1 MP		28 semaines
M2 MP		28 semaines
M1 MOSS	22 semaines	28 semaines

M2 MOSS	22 semaines	28 semaines
M1 MI	18 semaines	
M2 MI	18 semaines	
M2 MG-DC	16 semaines	30 semaines
M2 E&D	18 semaines	18 semaines

14. Rendu des travaux, mémoires, rapports de stage, dossiers qui font l'objet d'une présentation orale

Sauf indication contraire, les documents sont à déposer une semaine avant la date de la présentation orale.

15. Modalités d'évaluation des projets, mémoires, stages ou alternances

Les modalités sont présentées lors du démarrage de l'activité pédagogique par l'enseignant en charge de l'ECUE en question selon un cahier des charges remis à l'étudiant.

16. Conditions d'attribution du tarif réduit pour la certification TOEIC

L'IAE offre un financement pour le TOEIC selon un budget voté au CA de l'IAE chaque année.

En licence, pour bénéficier du tarif réduit fixé annuellement par le CA de l'UJM, le résultat au contrôle de fin de semestre en anglais (S3 en L2 et S5 en L3) est pris en compte. Le financement est accordé aux étudiants pouvant atteindre le niveau B2 du CECRL selon un classement établi en fonction des critères énoncés précédemment et dans la limite du budget alloué.

En master, un test TOEIC blanc effectué pendant l'enseignement d'anglais permet de sélectionner les candidats. Le financement est accordé aux étudiants pouvant atteindre le niveau B2 du CECRL selon un classement établi en fonction des critères énoncés précédemment et dans la limite du budget alloué.

17. Validation des crédits

Les mentions sont accordées en considérant la moyenne de la dernière année de cycle (L3 ou M2) selon les règles suivantes :

Très bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 16/20

Bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 14/20

Assez bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 12/20

18. Rattrapage

Il n'est possible que dans les formations l'autorisant selon des dispositions précisées dans le règlement des études de la formation en question, et uniquement sur les ECUE rattrapables (se référer à la maquette du diplôme).

Tout passage à l'année supérieure nécessite d'avoir validé les deux semestres de l'année en cours, soit les deux individuellement (master), soit par compensation annuelle (licence).

19. Redoublement

Le redoublement en master est soumis à l'avis du jury.

II. DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE

21. Bonification en Anglais (sauf L3 MIB)

En S4 et S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (Global Exam, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre sauf pour les étudiants ayant le TOEIC comme UEOS.

22. Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

23. ECUE « Mathématiques – Remédiation »

L'ECUE « Mathématiques – Remédiation » du S1 est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat général qui n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques en 1ère et/ou terminale, ainsi que les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique et professionnel.

24. Certification Voltaire (semestre 2)

Le dispositif de certification Voltaire est obligatoire. Il sera valorisé sur la moyenne de l'ECUE « PPP - Réflexion & Interview de professionnel » en fonction de l'implication de l'étudiant dans le dispositif et de sa progression à raison d'une pondération de 1/10ème.

25. Stages L2 et L3 MCF, CISD, MGO

Le stage de L2 sera évalué selon un cahier des charges remis aux étudiants avant le début du stage.

1) par le tuteur entreprise sur la base d'une grille d'évaluation et 2) sur la base d'un poster réalisé par l'étudiant noté sur le fond et la forme

Si le stage n'a lieu qu'après la fin des activités pédagogiques du semestre 4, alors la note associée à cet ECUE « stage » sera prise en compte sur la session 2.

Le stage de L3 sera évalué selon un cahier des charges remis aux étudiants avant le début du stage en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance selon un cahier des charges remis aux étudiants avant le début du stage.

26. Choix de parcours en L3

L'accès à la L3 MIB est d'abord réservé aux étudiants ayant suivi l'option International Business en L2.

L'accès à chacun des parcours de la L3 sera déterminé par sa capacité d'accueil, le projet professionnel et la motivation de l'étudiant et, in fine, le rang de l'étudiant dans la promotion de L2.

27. Dispositions particulières - L3 MIB

Pour valider la L3 MIB,

- l'étudiant doit acquérir 30 crédits ECTS au S5 soit dans une université étrangère (sauf si la convention de mobilité prévoit des dispositions particulières), soit dans un autre parcours de la L3 Gestion.

Les étudiants ayant suivi le S5 dans un autre parcours de la L3 Gestion, auront la possibilité de faire un stage de 6 semaines maximum entre mi-décembre et mi-février.

L'étudiant en mobilité dans une université et revenant après le début du semestre 2 peut, si c'est possible, rattraper les enseignements par lui-même et il pourra alors se présenter à la session 1. L'étudiant arrivant après le déroulement des évaluations de la session 1 devra se présenter à la session 2.

28. Conditions de rattrapage L1 – L2 – L3

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE (et 3 ECUE dans les UE comprenant 5 ECUE ou plus) qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

III. DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER

31. Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) - Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) parcours Management de la performance et des risques - Master Finance parcours Conseils et Ingénierie Financière (CIF) - Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Chargé d'Affaires en Banque : patrimoine et entreprises (CAB)

Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :

La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne de différentes notes.

Pour chaque année, et pour les quatre mentions, la note de stage ou d'apprentissage est obtenue par la moyenne des trois notes suivantes : note de mémoire (coefficient 1), note de soutenance professionnelle (coefficient 2) et note professionnelle de stage ou d'apprentissage (coefficient 1).

ECUE - Module transversal de recherche – facultatif

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

32. Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital »

Stage et alternance

L'alternance est évaluée au S10 via, d'une part, la rédaction d'un rapport (coefficient 6) et la soutenance de ce rapport (coefficient 4).

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir maximum 2 ECUE par UE dans un maximum de 5 ECUE par semestre qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement. La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

33. Master Management parcours Management & Commerce - Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) - Master Management parcours Management International - Master Management parcours Management de projet - Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP)

L'ECUE "Rapport professionnel" donne lieu à la rédaction d'un rapport professionnel (noté de 0 à 20) (coef. 2) et à une soutenance (notée de 0 à 20) (coef. 1) avec un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et éventuellement d'autres universitaires ou professionnels.

ECUE Optionnels

En début d'année universitaire, l'étudiant doit choisir de valider l'ECUE « groupe de projet : engagement sociétal » ou l'ECUE « module recherche en management » selon le cahier des charges distribué qui précise les modalités de choix et d'évaluation.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement. Au sein de l'UE « Pratiques professionnelles et réflexivité », l'ECUE « expérience professionnelle » n'est pas rattrapable.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

34. Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation

Stage et alternance

En Master, la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne pondérée des trois évaluations suivantes : évaluation du rapport d'expertise problématisé (note attribuée par le tuteur pédagogique / coefficient 2), évaluation de la soutenance orale (note attribuée par le jury de soutenance / coefficient 1) et évaluation professionnelle de stage (note attribuée par le tuteur professionnelle en entreprise / coefficient 1).

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

35. Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence".

Validation du master 2 :

Les blocs de compétences se compensent entre eux hormis le bloc de compétences du semestre 10 « Contribution à la transformation en contexte professionnel ».

ECUE « Mémoire professionnel (stage ou alternance) »

L'expérience professionnelle donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel (noté de 0 à 20) ainsi que d'une soutenance (noté de 0 à 20) avec un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et éventuellement d'autres universitaires ou professionnels.

Une note d'évaluation du stage ou de l'alternance (de 0 à 20) est attribuée par le tuteur professionnel.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

36. Master Management des Administrations et des Entreprises parcours Entreprendre et Diriger

Validation du master 2

Les blocs de compétences se compensent entre eux hormis le bloc de compétences du semestre 10 « Contribution à la transformation en contexte professionnel ».

ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching »

L'étudiant doit valoriser une expérience professionnelle avec différents formats possibles :

- l'étudiant fait un stage qui ne fait pas l'objet d'une remise de mémoire et d'une évaluation spécifique. Il doit être en lien avec le projet entrepreneurial de l'étudiant (stage dans le secteur d'activités, réseautage, apprentissage métier...) qui sera évalué lors de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial).
- l'étudiant bénéficie du SNEE (Statut National Etudiant Entrepreneur) et a obtenu l'autorisation du responsable de formation de remplacer son stage par un travail intensif sur le projet entrepreneurial. L'étudiant devra alors fournir des rendus supplémentaires au moment de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial) par rapport à l'étudiant en stage.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

37. Master Design parcours Prospective Design

La note de l'UE12. Mémoire et expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des notes du stage et du mémoire de recherche (15 crédits ECTS chacun).

Modalités d'évaluation de stage

30% pour la fiche de synthèse du stage
70% évaluation du tuteur professionnel

Modalités d'évaluation du mémoire de recherche

Le mémoire de recherche fera l'objet de plusieurs jalons notés pendant la phase processus pendant la phase de suivi, qui se feront en présentiel obligatoirement, entre septembre et décembre, selon le calendrier établi et communiqué aux étudiants en début d'année.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.